



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal N°7

Séance extraordinaire du jeudi 2 mai 2013 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au choix portant sur l'étude d'un projet de fusion

* * * *

Le président Michel Montini (GCD-PLRT) ouvre cette séance extraordinaire du 2 mai 2013 et souhaite la bienvenue à chacun. L'ordre du jour est relativement peu garni. Nous y reviendrons tout à l'heure. Il donne la parole à Marie Dubois Passaplan (ELT) pour l'appel. Nous avons une défaillance de toute dernière minute de Laurent Suter (GCD-PDC) pour des raisons familiales.

1. Appel

La secrétaire Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit :

35 présents, 3 excusés (Kevin Amstutz (GCD-PLRT), Emmanuel Rieder (GCD-PLRT), Laurent Suter (GCD-PDC) et 3 absents (Richard Bischof (GCD-PLRT), Bruno Gomes (PSLT) et Beat Pfefferli (GCD-PLRT). **La majorité est donc fixée à 18.**

Le président revient maintenant à l'ordre du jour. Celui-ci a été quelque peu réduit ; vous n'avez pas le procès-verbal de la dernière séance, ce qui est assez logique puisque vous avez reçu la convocation avant la tenue de notre précédente séance et il était difficile de le joindre aux documents qui nous sont normalement présentés. Il aimerait néanmoins que cela soit clairement protocolé, car cela a été demandé, pour que nous l'ayons à notre prochaine séance du mois de juin avec celui d'aujourd'hui.

L'ordre du jour a deux points, à savoir l'appel et ensuite le rapport Conseil communal au Conseil général relatif au choix portant sur l'étude d'un projet de fusion. Il propose d'ajouter un élément « Divers » pour faire éventuellement des communications de type social et/ou autres. Il propose donc d'ajouter un point **3. Divers**, qui n'amène aucune opposition. D'autres propositions n'étant pas faites à ce stade, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au choix portant sur l'étude d'un projet de fusion

Le président signale qu'il s'agit de documents très volumineux, que nous avons tous étudiés de manière approfondie.

Il donne la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je citerai Amélie Nothomb, une écrivaine belge, dans sa Métaphysique des Tubes qui dit : « Le seul mauvais choix est l'absence de choix. ».

Je ne ferai pas la lecture du rapport moi-même.

Je céderai la parole ce soir, non pas au doyen du Conseil communal, mais à celui qui a travaillé depuis de longue date dans ces dossiers, en la personne de Michel Muster. C'est lui rendre hommage puisque les débats sur ces projets de fusions ont débuté voici environ deux ans et demi déjà et qu'il y est impliqué depuis le départ. Il est donc normal qu'il en fasse la lecture.

Pour ma part, je souhaite que les débats de ce soir soient de bons débats, des débats de fond, sans animosité, sans houle et sans trop de verve mais avec de beaux verbes.

Je cède la parole à **Michel Muster**. ».

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vais compléter en quelque sorte le rapport que vous avez reçu par quelques considérations.

Peut-être quelques commentaires sur l'importance de ce rapport. Celui-ci est à débattre ce soir sur les 20 premières pages que vous avez reçues ; sont annexés les trois projets d'arrêtés que le Conseil général a demandé au Conseil communal de préparer en vue d'être approuvés ce soir ; l'annexe n°2 est la prise de position du Conseil communal sur l'un des trois projets, prise de position plus teintée d'émotionnel, d'idéal peut-être aussi, de faisabilité en terme de cursus humain. Vous aurez reconnu que dans cette annexe 2, il y a très très peu de considérations matérielles ou quantifiables. On est dans un domaine beaucoup plus verbal.

Les annexes suivantes sont celles commandées au RUN pour les trois projets. Ces rapports ont été la base des réflexions des Conseils communaux des trois projets respectifs, qui ont été soumis sous forme de rapport du Conseil communal au Conseil général, rapports vus par votre Autorité et dont vous avez pris acte successivement. Ils figurent aussi en bonne et due place dans les annexes. Il est vrai que 246 pages sont volumineuses mais beaucoup de choses étaient déjà connues de votre Autorité.

Pour le Grand-Entre-deux-Lacs, c'est en janvier 2010 que les communes se sont réunies à Cornaux pour lancer les premiers jets de ce rapprochement, de ce projet, qui a débouché sur un rapport qui vous a été soumis en mars 2012.

Une année après, le Nouveau Neuchâtel vient frapper à la porte de La Tène mais aussi à celles d'Hauterive, de Saint-Blaise et d'Enges avec la même perspective, soit organiser nos communes autour d'un projet. Cela a été l'objet d'un rapport édité en février 2012.

Finalement, c'est en hiver 2012 que les communes de la Paroisse ont décidé de faire un rapport pour elles-mêmes et de voir ce qu'il était possible de faire entre les quatre communes.

D'où l'ordre dans lequel apparaissent au fil de la lecture du rapport, les projets Grand-Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel et Paroisse politique plus Enges ; ce n'est pas du tout un degré de priorité que le Conseil communal a fait valoir, mais bel et bien par rapport à l'ordre d'arrivée dans notre calendrier.

Comme déjà dit, les quatre communes de la Paroisse se sont trouvées à cheval sur deux projets et, pour compliquer les choses, malgré un troisième, un projet ne les concernait qu'elles-mêmes.

Les communes de la Paroisse ne sont pas un sous-groupe de l'Entre-deux-Lacs et du Nouveau Neuchâtel.

A la demande d'Hauterive, qui se voyait mal se projeter dans l'avenir avec plus de difficultés que les communes Saint-Blaise et La Tène, elle a demandé que l'on étudie une possibilité plus à fond par rapport à la Paroisse, ce qui a été fait.

Ce qu'il y a aussi, mais différé dans le temps, ce sont les décisions.

Il faut savoir autant du côté du Grand-Entre-deux-Lacs que de celui du Nouveau Neuchâtel, il était attendu, il y a une année déjà, que les communes se déterminent.

L'on a obtenu, si vous voulez, une année pour pouvoir étudier les possibilités qui pourraient se faire autour de la Paroisse.

Actuellement, les communes du Grand Entre-deux-Lacs, comme celles du Nouveau Neuchâtel, attendent avec impatience la décision qui va être prise ce soir dans les quatre communes de la Paroisse, puisque ce soir les Conseils généraux d'Enges, d'Hauterive, de Saint-Blaise et de nous-mêmes devons débattre ce soir du même objet.

L'objectif de la séance du Conseil général de ce soir est que votre Autorité donne au Conseil communal le mandat de poursuivre les investigations dans un projet, qu'il soit Grand Entre-deux-Lacs, Nouveau Neuchâtel ou Paroisse politique plus Enges, ce qui signifie que l'on entre dans une étude stratégique.

Nous avons été dans une exploration, beaucoup plus loin, mais aucune étude stratégique n'a encore été entreprise.

L'étude stratégique doit mettre en évidence quels types de rapprochements entre les communes est pertinent, p.ex. syndicats, partenariats, associations, communauté, etc. ; il y a toutes formes possibles et imaginables pour mettre les communes ensemble. On parle plus volontiers de fusions parce que ce c'est le principe même qui est adopté dans les rapprochements de communes, d'ailleurs, on en est un exemple en ce moment.

L'étude stratégique, c'est une analyse fine des finances de chacune d'elles, de leurs prestations offertes et attendues, s'inscrivant dans un projet de société à définir. Or, on ne peut faire ce travail d'élaboration qu'avec des partenaires qui désire le faire ensemble : un partenaire s'en va et tout est à revoir, telle une équipe de foot : un joueur s'en va ou un nouveau arrive et l'équipe change ; on espère qu'elle gagne des places au classement, on déplore quand elle en perd. L'équipe change du moment où les acteurs sont différents.

Pour le Grand Entre-deux-Lacs, Le Landeron, Lignièrès, Cressier et Cornaux, sont dans les starkings blocks : ces communes attendent les décisions de ce soir pour démarrer l'étude stratégique.

Pour le Nouveau Neuchâtel, Neuchâtel et Corcelles-Cormondèche sont déterminées à poursuivre l'étude stratégique commencée. Nous saluons ici dans le public un membre de l'Exécutif de Corcelles-Cormondèche. Peseux est en train de réaliser qu'elle peu de choix et qu'elle doit rapidement s'impliquer dans ce processus, alors que Valangin, également en attente des décisions de ce soir, suivra ; elle a fait savoir qu'elle suivra ce qui démarrera.

Pour la Paroisse politique plus Enges, Hauterive devrait, à souligner le conditionnel, ce soir émettre une préférence pour ce projet, alors que Saint-Blaise et Enges devraient, encore une fois au conditionnel, se déterminer pour le Grand Entre-deux-Lacs.

En ce qui concerne la commune de La Tène, une commission de fusions a été créée en janvier 2012. Elle a pris connaissance des trois rapports du Conseil communal sitôt que ceux-ci étaient disponibles. Elle a étudié et comparé les trois projets et va donner ce soir son préavis à votre Autorité.

Pour répondre à la volonté du Conseil général, le Conseil communal donne quelques considérations financières. Il a choisi de faire une photo des situations financières des communes dans chaque projet. Il a pris une date qui était les comptes 2010. Les chiffres qui en résultent sont hors contexte, ils ne tiennent pas compte des prestations que les futures nouvelles communes offriraient, toujours au conditionnel, à leur population. Certes, nous aurions pu prendre les chiffres à un autre moment (comptes 2011 ou budget 2012) mais ils ne nous auraient pas pour autant donné plus d'indications pertinentes, puisqu'ils ne sont pas

rattachés à des prestations, puisque les prestations offertes ou souhaitées ne sont pas définies. Parler d'un coefficient fiscal alors qu'aucune étude stratégique n'est aboutie, ni même commencée, à notre sens, tient de la fiction.

Ce qui est demandé au Conseil général, ce soir, c'est de prendre une décision. Il est temps de savoir avec qui La Tène va s'engager à entreprendre une étude stratégique, puis par la suite une étude opérationnelle. Il s'agit de faire preuve de courage. La population laténienne a été en 2012 ses Autorités. En tant que conseillères générales et conseillers généraux, vous êtes légitimement habilités à prendre une telle décision.

Nous vous invitons à vous prononcer sur un seul projet, ce qui garantira à la commune de La Tène de participer activement aux travaux de détermination d'une nouvelle commune dans laquelle il faudrait que nous nous inscrivions.

Choisir en parallèle deux projets donnerait un signal très négatif aux communes partenaires des projets. Qui voudrait s'investir véritablement dans un projet quand on n'est pas sûr que tous les partenaires poursuivraient les études ? Nous serions certes assis aux tables de négociations, mais sur un strapontin inconfortable et de surcroît, nous obligerions les communes que nous laisserions à un moment donné dans une situation où elles devraient tout revoir. Un projet à 8 ou un projet à 7, comme un projet à 4, ce n'est pas pareil.

Votre décision de ce soir est historique, même sans considérations financières, le choix est possible. Certes, le sujet est émotionnellement important et que des chiffres seraient rassurants, quand on est dans le monde de l'émotion, mais il s'agit avant tout de choisir si nous voulons étudier notre participation au Grand Entre-deux-Lacs, à la Paroisse politique plus Enges ou au Nouveau Neuchâtel, parce que tel ou tel projet nous plait, parce qu'on peut s'y identifier, parce que l'on peut relever des défis, parce que c'est rassurant, parce que la nouvelle commune sera importante, parce que... (on peut encore trouver moult raisons valables).

Voilà, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le sort de notre population est entre vos mains. Faites un choix ! ».

Le président remercie Michel Muster pour cet exposé aussi complet que vibrant et passe maintenant la parole à la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes, par **Lionel Jourdan**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous voilà arrivés au bout de notre mandat confié par le Conseil général à la demande du Conseil communal. Après dix séances de commissions, plus deux séances externes, ces deux années, nous avons pu discuter des divers projets présentés.

Si aujourd'hui la commission à l'unanimité de ses membres présents peut faire part de sa recommandation d'étudier une fusion avec le Grand Entre-deux-Lacs, ce n'était pas le cas lors de ses premières séances ; les échanges, sous la houlette de son président ont été sereins.

Nous avons travaillé dès le début sur les rapports fournis par le Conseil communal au Conseil général, ceux-là mêmes que chacun a reçus, où nous avons pu faire une sorte de pour et de contre sur les trois propositions. Puis en recevant Monsieur Grassi Pirrone, directeur du RUN à la base de certaines des études, nous avons été mis dans les conditions d'apporter un choix au Conseil communal.

Cinq commissaires et un conseiller communal ont participé à la séance des commissions d'agglomération du Nouveau Neuchâtel, à Hauterive, le 28 novembre 2012.

Enfin, nous avons eu une séance commune des commissions de fusions du projet Paroisse politique plus Enges avec objectif de savoir si ce projet faisait unanimité ou s'il pouvait être éliminé par non-intérêts, c'était le 18 février 2013, où étaient présents trois commissaires et deux conseillers communaux. Comme la Paroisse pourrait s'intégrer aux deux projets, à l'Est

et à l'Ouest, il était important de définir une position commune ou d'avoir un état des lieux précis des orientations de ses membres.

De plus, vis-à-vis des projets Nouveau Neuchâtel et Grand Entre-deux-Lacs, nous devons pouvoir donner la direction que prendrait le rapprochement ou la fusion si souhaitée.

L'impression des membres présents de la commission après cette séance est que nous ne sommes pas encore dans le projet de fusion, mais que la tendance se dessine, du moins pour les Autorités et les commissions, vers le Grand Entre-deux-Lacs. Chaque commission de fusions a trouvé ses réflexions et sa propre approche, les pistes de réflexions sont allées de la projection dans un projet, à la difficulté de défendre l'un plus que l'autre devant sa population.

Si pour l'une des communes de la Paroisse est un premier choix, pour les autres communes du groupe c'est une alternative estimant que dans le relationnel avec l'Etat, être une commune de 10'000 habitants au milieu de communes de 10'000 habitants avec deux pôles dominants ne changera en rien la politique cantonale et si les communes sont souvent écoutées, elles pensent qu'elles ne sont pas assez crédibles.

A ce jour, au conditionnel, c'est une information non confirmée ou infirmée, il semblerait que le Nouveau Neuchâtel ferait l'impasse sur l'étude stratégique et passerait directement à une étude opérationnelle, ce qui peut être très bien compris, puisque Neuchâtel a les ressources humaines et les services et les compétences pour mener à bien ce travail. Rien n'est à créer, les problématiques des communes adhérentes au concept seront intégrées au fonctionnement des services existants et les coûts d'une fusion seraient marginaux par rapport à la consolidation des comptes.

Depuis plusieurs années le Conseil d'Etat aimerait une diminution du nombre des communes au travers de fusions (6 ou 7 communes souhaitées - dont deux projets d'importance réussis) et a créé un fonds pour cela, dont La Tène a profité lors de sa création. L'échéance est proche où ces subsides ne seront plus disponibles.

Mais d'autres changements sont annoncés, comptabilité, fiscalité, report de charges, et nous devons les prendre en compte dans la réflexion à mener en songeant que l'assiette fiscale de l'Etat et celle de la commune est la même, ce sont les personnes physiques et les personnes morales et il devient primordial que les flux financiers entre les deux entités soient gérés au mieux pour chacun. D'où l'importance d'être un interlocuteur reconnu.

Au regard de ces considérations, le projet Grand Entre-deux-Lacs est supérieur dans sa finalité à Paroisse politique plus Enges qui en serait une des composantes. Les partenaires traditionnels de notre commune regardent aussi par défaut du côté de Grand Entre-deux-Lacs. C'est de facto le seul projet qu'il est nécessaire de mettre en étude pour argumenter une décision finale en toute connaissance de cause et orienter le choix à faire. Que le choix soit oui ou non, ou alors ou bien / ou bien. ».

Le président remercie Lionel Jourdan pour sa présentation et salue l'arrivée de Bruno Gomes (PSLT). **La majorité passe à 19.** La parole est maintenant aux groupes et la donne à **Daniel Jolidon** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente a étudié lors de deux séances ces différents rapports.

Si l'Entente dit oui à une fusion, chacun exprimera sa conviction profonde pour savoir quel projet de fusion il désire et choisira en son âme et conscience quel chemin nous allons suivre. ».

Le président remercie Daniel Jolidon pour sa présentation et passe la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'intervention des présidents de partis et groupe politiques par une résolution adoptée massivement par le Conseil général le 21 mars 2013, le Conseil communal s'est efforcé de répondre positivement à nos demandes et nous l'en remercions vivement.

Nous avons de maintes fois débattu au sein de notre section des différents projets de fusion et nos membres sont partagés quant au choix à soutenir et pensent qu'un complément d'informations est nécessaire avant d'établir un choix définitif qui rassemble tous les suffrages.

Considérant que l'urgence, le coût et les considérations politiques n'imposent pas une prise de décision immédiate, mis au courant de la proposition d'amendement, nous avons à une large majorité chargé notre président de participer à l'élaboration de cet amendement en veillant tout particulièrement :

- à ce que les dossiers des trois projets en cours soient complétés en ce qui concerne les aspects services, infrastructures et impacts financiers
- à ce qu'un sondage de la population soit fait

Ceci, avant qu'un choix définitif ne soit demandé au Conseil général.

Nous soutiendrons donc l'amendement. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'il s'est préparé pour cette séance, le groupe libéral-radical et démocrate-chrétien a souhaité répondre à trois questions et ceci dans un ordre bien précis. Y-a-t-il nécessité d'une fusion et pour faire quoi ? Dans l'affirmative, quel projet présente objectivement et dans l'état actuel des analyses le profil le plus intéressant ? Enfin, pouvons-nous décider aujourd'hui d'un chemin unique à approfondir et dans l'affirmative lequel ? Permettez-moi de vous livrer la synthèse de nos débats.

Pour répondre à la première interrogation, il est opportun de rappeler d'où nous nous venons et où nous nous situons aujourd'hui. Issue de la fusion de deux entités elles-mêmes fusionnées une centaine d'année plus tôt, La Tène n'a à l'évidence pas atteint l'échelle adéquate. Malgré de sérieux atouts économiques, territoriaux et touristiques, notre commune reste un nain sur l'échiquier politique cantonal. Un nain sensible aux variations conjoncturelles. Un nain à la gouvernance fragile car reposant sur les énergies d'une poignée de miliciens. Grandir est donc nécessaire mais grandir pour faire quoi. Au niveau communal, les questions à venir traiteront essentiellement d'aménagement territorial, de mobilité et de vie socio-culturelle. Trop petits, insuffisamment professionnels, contraints à de laborieuses coordinations intercommunales, obligés d'attendre notre tour pour parler à la table cantonale, nous ne les réglerons que de façon approximative si le statu quo persiste. De l'avis du groupe libéral-radical et démocrate-chrétien, une fusion d'envergure est une nécessité.

Deuxième volet de notre réflexion, les alternatives en présence ont occupé une large place dans nos débats. Forts de notre conviction que la taille recherchée doit être conséquente, nous avons écarté l'option de la Paroisse politique élargie à Enges. Bien que respectueuse des sensibilités locales et gage d'un projet pas trop aventureux, cette voie ne permet pas d'atteindre la masse critique qu'assure les deux autres options.

Restait à peser les forces et faiblesses du Nouveau Neuchâtel et du Grand Entre-deux-Lacs. Ces deux options ont des avantages identiques. La Tène rejoindra un ensemble conduit par un Exécutif professionnel. Nous gagnerons en stabilité grâce à la diversité économique, résidentielle et paysagère de ces collectivités. Mais au-delà de ces similitudes, les alternatives ont des contours propres.

Le Grand Entre-deux-Lacs, c'est une fusion entre égaux, aux profils culturels et sociologiques similaires. C'est un projet où tout est à faire mais qui peut s'appuyer sur une identité villageoise préexistante. Une identité qui survivra au big bang qu'on nous promet.

C'est une ville qui pèsera sur son contexte neuchâtelois mais qui fera aussi office de passerelle vers Berne, le Mittelland et la Suisse. Un rôle qui nous plaît car il évite le nombrilisme cantonal et oblige à lorgner vers l'Est, à collaborer avec nos voisins bernois. Si tout est à faire, évidemment qu'un certain flou subsiste sur les ambitions et l'identité finale. Serons-nous un simple pôle économique, une grande et molle banlieue ou réussirons-nous à remplir le costume de ville-passerelle ? Aucune étude ne nous le dira, c'est une certitude. Ce seront les Autorités nouvellement désignées qui mettront les bases de ce projet et en feront un succès ou un échec. Sur le plan opérationnel, il est vraisemblable que l'étendue territoriale du Grand Entre-deux-Lacs pourrait limiter les gains d'échelle et d'efficacité. C'est un bémol qui ne nous a pas échappé et auquel nous sommes là aussi très sensibles. Globalement, nous sommes toutefois arrivés à la conclusion que les avantages l'emportent largement sur les inconvénients.

Du côté du Nouveau Neuchâtel, le groupe libéral-radical et démocrate-chrétien a de la sympathie pour son côté « plug and play ». En fusionnant avec le chef-lieu cantonal, nous aurons du confort quant à ce que nous rejoignons. L'identité, les prestations et les structures sont connues. C'est un plus certain. Tout comme l'innovation institutionnelle que propose le projet au travers des maires d'arrondissements. Mais le sentiment de tourner le dos à l'Est neuchâtelois, au pays bernois tout proche et l'inévitable perte d'identité impliquée par une fusion-absorption sont des obstacles importants du projet. L'endettement très conséquent de la nouvelle entité est à nos yeux également un frein substantiel à l'essor de la nouvelle commune.

Fort de cette pesée d'intérêts, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe libéral-radical et démocrate-chrétien a acquis la conviction que le projet de Grand Entre-deux-Lacs apporte davantage à nos concitoyens que le Nouveau Neuchâtel. Il soutiendra donc dans son ensemble ce projet. A ce stade de notre réflexion, nous avons été unanimes à souligner la sérénité apportée par la possibilité de débattre de chacune des options avec la certitude de pouvoir adopter n'importe laquelle en fonction de notre analyse et de notre choix final. Si elle ne nous avait pas été permise, cette ouverture aurait laissé l'impression que nous ne pouvions évaluer qu'une seule voie et donc que le débat était tronqué. En politique, la forme et la manière sont parfois tout aussi importantes que le fond.

Restait à savoir s'il est opportun de nous déterminer aujourd'hui sur l'approfondissement d'une seule voie ou s'il faut - comme le propose l'amendement par Alain Maurissen - sonder la population laténienne et poursuivre l'analyse approfondie de deux projets au moins. L'idée de creuser plus avant le Grand Entre-deux-Lacs et le Nouveau Neuchâtel en parallèle est séduisante, nous sommes obligés de l'admettre. Elle permettrait de préciser les ambitions des alternatives en présence et surtout de donner davantage de relief quantitatif aux projets. Nous relevons toutefois que malgré l'imprécision financière des premières analyses, ce sont à ce stade des critères identitaires et qualitatifs qui forment le fond du débat et sous-tendent nos choix. Des critères pour lesquels il nous semble aujourd'hui disposer de suffisamment d'arguments factuels. Alors non, le groupe libéral-radical et démocrate-chrétien ne veut pas engager davantage de moyens financiers et humains dans l'analyse de tous les chemins s'offrant à nous. Il en va d'un investissement raisonné de ressources par définition rares.

Après une analyse minutieuse et indépendante, le groupe libéral-radical et démocrate-chrétien se rallie au choix du Conseil communal et de la commission de fusions. Le projet du Grand Entre-deux-Lacs est le bon et nous devons nous y investir de toutes nos forces. Il offre une masse critique à une région passerelle et à ses futures Autorités professionnelles. Il s'appuie sur une mixité économique, résidentielle et paysagère attractive. Il permet une fusion entre égaux. Nous avons toutes et tous été élus pour faire des choix. Ce soir, le groupe libéral-radical et démocrate-chrétien, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous propose d'assumer notre fonction et de partir sur un seul chemin. Il sera ardu. Il nécessitera de l'ambition, un esprit critique et de la force de conviction. Mais il sera le bon, nous en sommes convaincus.

En conséquence de quoi, nous refuserons l'amendement proposé par Alain Maurissen. Ensuite, l'ensemble de nos votes tactiques sur les arrêtés proposés visera à faire passer le seul projet, celui du Grand-Entre-deux-Lacs. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et salue l'arrivée de Beat Pfefferli (GCD-PLRT). **La majorité reste à 19.**

Nous avons tous entendu qu'Alain Maurissen a annoncé le dépôt d'un amendement de quatre conseillers généraux et suppose que l'un d'eux désire faire un développement. Il donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme je l'ai dit tout à l'heure, suite à l'intervention des présidents de partis et groupe politiques, le Conseil communal s'est efforcé de répondre positivement à nos demandes et j'en profite encore pour le remercier une deuxième fois.

Grace à cette résolution nous avons aujourd'hui un vrai choix démocratique et nous en sommes satisfaits.

C'est dans ce même esprit que nous intervenons ce jour. Il n'est pas question pour nous de défendre l'un ou l'autre projet, tout au plus voulons-nous nous assurer que les conseillers généraux soient en mesure de faire ce choix en pleine connaissance de cause.

C'est une documentation imposante qui a été fournie aux conseillers généraux le 20 avril pour la séance du 2 mai, soit 11 jours pour plusieurs centaines de pages, c'est quand même un peu court vu l'enjeu !

Je n'ai pas l'intention de revoir ici en détail l'analyse que nous avons faite de cette documentation et que vous trouverez dans notre rapport sur vos tables.

En clair, nous sommes convaincus que vu l'avancement des différents projets, nous pouvons encore nous donner un peu de temps pour consolider une ébauche de projet en termes de services et infrastructures offerts à la population de la nouvelle commune et des impacts financiers associés, ceci pour chaque projet.

Nous savons que les communes du « bout du canton » n'ont pas encore réellement démarré le processus et sont en retard par rapport à nous ; pourquoi ne pas mettre ce temps à profit ?

Le Nouveau Neuchâtel semble également stagner un peu pour le moment, profitons-en également.

En acceptant cet amendement vous donnerez au Conseil communal le temps qu'il s'est plaint de ne pas avoir eu pour nous donner une vue plus complète des projets.

Nos analyses démontrent également que l'impact financier n'est pas aussi important qu'il n'y paraît vu que notre participation aux études est proportionnelle au nombre d'habitants. Nous considérons que le travail administratif supplémentaire demandé à notre administration est acceptable dans la première phase du projet pour la réponse aux questionnaires des sociétés en charge des études.

Nous considérons donc que l'impact financier de deux études en parallèle n'est pas un obstacle à notre amendement, étant entendu que l'étude du Grand Entre-deux-Lacs couvre également la Paroisse politique plus Enges dans sa première phase.

En ce qui concerne les dispositions pratiques concernant le relationnel avec les communes voisines qui pourraient voir d'un mauvais œil que nous entrions, du moins au début, timidement dans plusieurs projets à la fois, nous pouvons facilement argumenter que durant la première phase de l'étude cela n'a pas d'impact et que nous prendrons notre décision avant que des engagements fermes de notre part soient exigés.

Il nous faut également considérer que notre coefficient fiscal, s'il ne peut être relevé à court terme, met en danger tout projet de fusion avec des communes dont le coefficient est très éloigné du coefficient « cible » de 59 points que nous nous sommes fixé. Ceci peut être un élément certain de blocage et limiter fortement notre choix. Nos Autorités se comportent comme si notre commune seule avait le choix mais il n'est pas exclu que lors de l'avancement de l'un ou l'autre des projets nous ne nous voyions contraints de quitter le navire.

Enfin, il faut se donner le temps d'analyser les impacts des décisions des Conseils généraux des autres communes ; quel sera le paysage des projets demain 3 mai ?

Accepter cet amendement ne ralentit en rien le processus de fusion mais nous garantit un choix en connaissance de cause et nous permet un meilleur choix tactique.

Enfin, nous pensons que la consultation de la population de La Tène est indispensable si nous désirons obtenir une adhésion de la population au projet retenu. L'exemple malheureux du TransRUN démontre que bien que les Autorités politiques les plus hautes, que les différents groupements d'intérêt et que les partis politiques puissent être unanimes en faveur d'un projet ; la population n'en est pas forcément convaincue pour autant !

Si nous voulons éviter de lourdes dépenses et de vains efforts en vue d'un projet sanctionné négativement par la population, un sondage de la population est absolument nécessaire.

Cet amendement laisse suffisamment de latitude au Conseil communal pour décider quand et comment organiser ce sondage ; il fixe simplement une date butoir compatible avec la volonté d'obtenir une décision finale en 2017, avant la fin du soutien financier cantonal au processus de fusion.

En résumé, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cet amendement nous laisse les quelques mois dont nous avons encore besoin pour affiner les dossiers, ne ralentit pas le processus et n'explode pas les coûts, nous espérons donc que vous le soutiendrez massivement. ».

Le président remercie Alain Maurissen. Il demande si l'un ou l'autre des cosignataires souhaite compléter les développements d'Alain Maurissen. Il donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais relever une erreur significative dans le rapport du Conseil communal au Conseil général.

Cette erreur se trouve à la page 8 du rapport du Conseil communal, au chapitre 9 « Avantages et désavantages des projets » et plus précisément au paragraphe 9.1 intitulé « Evaluation des scénarios envisagés dans les trois études ». Le tableau qui y figure est censé faire la synthèse des trois rapports RUN ; or si l'on se réfère aux rapports originaux du RUN, on constate immédiatement que les résultats de deux des projets ont été « bidouillés ».

Il s'agit tout d'abord du projet du Grand Entre-deux-Lacs dont deux cases jugées à effets neutres dans le rapport original du RUN se transforment comme par miracle en effets favorables.

Il s'agit ensuite du projet de la Paroisse politique plus Enges où deux cases jugées à effets favorables dans le rapport RUN se transforment en deux cases à effets neutres, vraiment pas de chance pour la Paroisse politique plus Enges.

Bizarrement, on constate que ces deux modifications des résultats vont dans le sens de la proposition du Conseil communal. S'agit-il dès lors d'une erreur fortuite ou volontaire ?

Avec le tableau corrigé, un seul projet se détache en tête de la comparaison et c'est la Paroisse politique plus Enges. Mais de cela tout le monde est conscient, puisque les collaborations existent déjà au sein de la Paroisse politique plus Enges, que ce soit au sein du Syndicat du Feu du Bas-Lac, du centre scolaire du Bas-Lac, du FC Bas-Lac et j'en passe...

Certains diront qu'avec 10'800 habitants il s'agit d'une fusionnette. Pourtant, personne n'a jamais parlé de fusionnette pour la commune de Val-de-Travers qui a pourtant une population comparable à celle du projet Paroisse politique plus Enges.

Un deuxième point important à mon avis est le coefficient fiscal et cela même si l'on peut regretter que les chiffres qui apparaissent dans le rapport soient ceux de 2010.

Ces chiffres ont néanmoins un avantage, ils ne sont pas biaisés par le fond de compensation des personnes morales qui intervient dès 2011. Je pense également que le coefficient d'équilibre est bien plus pertinent que le coefficient effectif. Dans ce cas, c'est le projet

Nouveau Neuchâtel qui sort largement en tête avec un coefficient d'équilibre de 62 contre 68 pour le Grand Entre-deux-Lacs.

Il va sans dire que nous faisons déjà implicitement partie de l'agglomération neuchâteloise. On peut même parler d'unité urbaine puisqu'il y a une continuité du bâti, avec notamment une ligne de trolleybus reliant Corcelles-Cormondrèche à La Tène.

Un troisième point m'interpelle. Pourquoi fusionner ? Quel est l'objectif à moyen terme ? Une seule commune pour le district de Neuchâtel, ou pour l'ensemble du Littoral neuchâtelois ? Et quel est le meilleur moyen d'y parvenir ? Est-ce vraiment en créant un contrepoids à la Ville avec le Grand Entre-deux-Lacs que nous avons le plus de chance d'atteindre un de ces objectifs ? J'en doute fort.

En conclusion, il me paraît prématuré de restreindre notre choix à un seul projet sur la base d'un rapport tronqué et dirigé. Le projet de Grand Entre-deux-Lacs n'est en aucun cas LA solution idéale, ce n'est qu'une alternative à étudier au même titre que le projet de Nouveau Neuchâtel. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et demande si le Conseil communal ou l'administration souhaite se prononcer par rapport à ce qui vient d'être dit sur le traitement des erreurs du rapport. Il donne la parole à **Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai pris quelques notes des interventions qui viennent d'être faites.

La notion de stagnation ne proviendrait-elle pas du fait que les communes de la Paroisse ont demandé un ajournement d'une année pour donner leurs réponses tant aux partenaires du Nouveau Neuchâtel que ceux du Grand Entre-deux-Lacs ? C'est une question que je me pose.

Concernant la consultation de la population, si celle-ci, dans sa conclusion, dit qu'on va poursuivre dans le Nouveau Neuchâtel, le Grand Entre-deux-Lacs et la Paroisse politique plus Enges. Lequel choisira ? Qui choisira ? Vous peut-être !

Concernant de la question d'erreur qui a été relevée par le président du groupe de l'Entente, je pense qu'il s'agit d'une erreur fortuite parce que nous avons prévu mettre des « copier-coller » dans les tableaux et il a fallu les revoir en cours d'impression, les « copier-coller » appartenant à un document d'un fragment PDF n'étaient pas justes ou plutôt pas lisibles et l'on a redressé les tableaux que je n'ai malheureusement pas été regardé dans le détail mais rassurez-vous on n'a pas voulu manipulé le peuple ni même vous.

Finalement, concernant le coefficient fiscal, il est vrai que c'est une chose importante et il est dit dans le préambule qu'il va s'appuyer sur une étude fine - une étude financière fine - en regard des prestations qui sont offertes ou souhaitées dans le cadre d'une réelle réunion. Aujourd'hui, parler de coefficient fiscal ou faire un choix relève encore de la fiction.

Le président remercie Michel Muster de ces éclaircissements, pense que de la part des signataires de la proposition il n'y a pas d'autres positions souhaitées et donne la parole aux conseillers généraux à titre individuel. Il la passe à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Nous entendons ce soir à la RTS une déclaration de l'Israélien Benyamin Netanyahu disant à notre ministre Didier Burkhalter : nous devons prendre exemple sur la Suisse et consulter le peuple par voie de référendum. ».

Donc, des autorités prenant une décision sans consulter le peuple sur un sujet si important que la fusion n'est pas logique et on risque effectivement un référendum.

Consultons donc la population avant de se déterminer et soutenons cet amendement.

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Jeannine Mallet** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En quelques mots, je tiens juste à vous dire que suite à toutes ces remarques, questions et critiques, la solution de ce soir est que nous votions l'étude de fusion que le Conseil communal et la commission ont retenue suite aux différentes analyses à savoir le projet d'étude du Grand Entre-deux-Lacs.

C'est à nous, membres de l'Exécutif et du Législatif de communiquer et de répondre aux questions des citoyens de La Tène.

Une fois l'étude stratégique terminée, nous pourrons nous prononcer si oui ou non la fusion peut avoir lieu. ».

Le président remercie Jeannine Mallet et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste revenir sur la question du sondage. Si même cette question est louable - c'est-à-dire aller prendre l'information auprès de la population avant de devoir affronter un référendum - même si cela ne nous met pas du tout à l'abri de ce genre de démarche - il faudra aussi tenir compte, si l'on se réfère à la participation de la population aux différentes démarches démocratiques qui lui sont offertes, je pense notamment aux dernières élections cantonales, où l'on a vu 33% de participation de la population. Mon questionnement est au cas où ce genre de sondage n'obtiendrait que peu de participation de la part de la population laténienne, dans quelle mesure est-ce que l'on pourrait vraiment considérer ce sondage comme quelque chose de légitime, d'une manière ou d'une autre ?

Si la participation à ce sondage, qui devrait avoir des questions très simples. Questions fondamentales : est-ce que l'on fusionne ou pas ? Dans quel(s) processus ? Est-ce que les informations seront suffisantes pour que la population puisse s'exprimer en toute connaissance de cause ? Est-ce qu'elle ne voudrait pas déjà connaître un avis ? Est-ce qu'elle ne voudra pas obtenir un certain nombre d'informations que nous n'avons pas aujourd'hui ? Est-ce que nous n'avons pas ce genre d'informations, elle ne s'abstienne à ce genre de sondage ? A mon avis, il y a quelque chose de *légitime* puisque le risque d'une faible participation est tout de même à prendre en compte.

La parole n'étant plus demandée, **le président**, avant de passer aux différents votes, souhaite saluer ici la présence d'une délégation de Cornaux.

Il rappelle que nous avons reçu une résolution de Corcelles-Cormondèche qui plébiscite elle le projet du Nouveau Neuchâtel. Merci de nous l'avoir transmise et nous en avons évidemment pris connaissance.

Cela étant, pour la suite des opérations, nous avons différentes choses qui nous sont proposées ce soir et dit que nous avons une proposition sous forme d'amendements qui englobe un certain nombre de choix. En tant que président, il s'est posé la question de savoir comment procéder. On nous avait promis, sauf erreur, des instructions sous forme de dictats du Château que nous n'avons pas reçus. Nous allons donc faire cela de manière pas très souveraine et ceci conformément aux règlements communaux.

L'amendement proposé ici est un amendement qui, s'il est accepté, écarte de fait les propositions faites par le Conseil communal sous forme de trois arrêtés, étant précisé que ces trois arrêtés n'ont une valeur ou moins car si on lit le rapport du Conseil communal, il est assez clair qu'en réalité l'on vous propose trois arrêtés différents ; il y en a un qui est proposé par le Conseil communal : celui du projet du Grand Entre-deux-Lacs. Il précise également que ce projet correspond à la position de notre commission ad hoc, à l'unanimité, qui prend aussi le même projet.

Sa proposition, pour la suite des opérations, est de soumettre tout d'abord aux débats et aux votes la proposition d'amendements d'Alain Maurissen et consorts. Cet arrêté, dont il va d'abord mettre au vote la question de l'entrée en matière est en quelque sorte un

amendement vaste qui comprend également différents articles, qui pourraient être acceptés, non pas l'être ou amendés.

Après le vote sur cet amendement d'Alain Maurissen et consorts est accepté, la question pour lui est entendue.

Si en revanche cet amendement n'était pas accepté, se pose alors la question de savoir comment procéder.

Pour lui, la question est relativement claire. Nous avons plusieurs arrêtés mais qui doivent être considérés en réalité comme un arrêté principal, qui est proposé et par le Conseil communal et par la commission ad hoc, qui est celui du Grand Entre-deux-Lacs.

Conformément à l'art. 88³ du notre règlement de commune, il est proposé d'opposer les deux variantes qui seront exclues par notre Exécutif.

Est-ce que cela est clair pour tout le monde ? Merci, tel paraît être le cas !

Le président soumet au vote **l'entrée en matière générale qui est acceptée à l'unanimité.**

Le président met au vote l'entrée en matière sur la proposition faite de l'amendement d'Alain Maurissen et consorts qui est accepté par 23 voix contre 15 et une abstention.

La parole n'étant pas demandée, **le président** met au vote l'article premier qui est accepté par 17 voix contre 14 et 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, **le président** met au vote l'art. 2 qui est accepté par 19 voix contre 15 et 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, **le président** met au vote l'art. 3 qui est accepté par 23 voix contre 12 et une abstention.

La parole n'étant pas demandée, **le président** met au vote l'art. 4 qui est accepté par 22 voix contre 12 et une abstention.

La parole n'étant toujours pas demandée, **le président** met au vote l'ensemble de l'arrêté selon l'amendement d'Alain Maurissen et consorts. Il est accepté par 20 voix contre 14 et 2 abstentions.

Il n'a donc plus besoin de mettre au vote les autres propositions d'arrêtés-sondages.

Le président donne la parole à **Serge Girardin.**

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal prend acte de la décision du plenum ce soir. Nous allons nous mettre dare-dare au travail puisque nous devons soumettre cette proposition à la population au plus tôt car nous ne désirons pas prendre trop de temps par rapport à des partenaires afin de nous déterminer ; nous espérons que nous puissions venir cet automne déjà avec une proposition devant votre Autorité.

Nous allons faire au mieux, consulter les instituts de sondages ; cet après-midi, l'IDHEAP a organisé sa fameuse journée des communes et l'un des thèmes était la politique de la proximité et le coût d'analyse sur les sondages.

Nous prenons acte de vos remarques et vous en remercions.

Nous vous invitons à l'apéro qui sera servi à la fin de cette séance.

Le président remercie Serge Girardin et passe la parole à **Silvia Praz.**

3. Divers

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous rappeler que ce dimanche il y aura « Je Tène » avec divers concepts de jeux. ».

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21 h 10.

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La vice-présidente,

La secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

M. Dubois Passaplan